



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

médecins

Question écrite n° 6655

Texte de la question

M. Jean-Pierre Le Roch alerte Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la désertification médicale dans les territoires ruraux. La réduction du *numerus clausus* a réduit fortement le nombre de médecins en activité. De plus, seulement 8 % des internes choisissent le secteur libéral quand la majorité opte pour le salariat. Les départs en retraite aggravent et accélèrent la désertification médicale. La tendance touche particulièrement le monde rural. De très nombreux maires ruraux sont déjà confrontés à la désertification médicale ou s'angoissent du départ en retraite prochain de leur médecin généraliste. Ils s'interrogent sur la volonté des pouvoirs publics de garantir à tous l'accès aux soins et notamment l'accès au médecin généraliste, premier maillon de la chaîne de santé. Ils insistent sur la nécessité d'agir avant que la désertification médicale ne s'installe définitivement. Conformément à l'engagement du Président de la République, l'égalité d'accès aux soins et la meilleure répartition des médecins, notamment *via* la création de pôles de santé de proximité territoriale, doivent être une priorité du quinquennat. Néanmoins, il lui demande d'indiquer selon quelles modalités le Gouvernement compte répondre à l'urgence de la situation dans le monde rural afin de permettre à tous les Français d'avoir accès à un médecin généraliste.

Texte de la réponse

La ministre des affaires sociales et de la santé a lancé le 13 décembre 2012 une mobilisation nationale sur le sujet de la désertification médicale. Elle a ainsi proposé plusieurs mesures dans le cadre d'une concertation nationale autour de trois axes : - changer la formation et faciliter l'installation des jeunes médecins, notamment en permettant à tous les étudiants de faire un stage en cabinet avant l'internat, en les formant davantage à l'exercice concret en cabinet. La création d'une garantie de revenu permettra aussi à 20 praticiens territoriaux de médecine générale de s'implanter dans les territoires dès 2013, et un « référent-installation » sera désigné dans chaque région pour accompagner les jeunes médecins dans toutes les étapes de leur installation. - transformer les conditions d'exercice des professionnels de santé par la généralisation du travail en équipe, le développement de la télémédecine, l'accélération du transfert de compétence et l'allègement de la charge administrative des médecins. - promouvoir des investissements spécifiques pour les territoires isolés. L'accès aux soins urgents en moins de 30 minutes sera assuré d'ici 2015. Des réponses sur-mesure seront mises en oeuvre pour la question des hôpitaux de proximité. Enfin, si l'offre libérale est totalement absente d'un territoire, il ne peut être exclu de recourir à des centres de santé, dont le modèle économique doit être révisé.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Le Roch](#)

Circonscription : Morbihan (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6655

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 11 décembre 2012

Question publiée au JO le : [9 octobre 2012](#), page 5427

Réponse publiée au JO le : [25 décembre 2012](#), page 7745